

L'ouverture des marchés très réservés de la CE est également susceptible de créer de nouveaux défis en matière de concurrence à de nombreuses entreprises canadiennes. Un grand nombre des secteurs de l'économie européenne en voie de libéralisation sont ceux dans lesquels les fournisseurs européens étaient généralement petits et inefficients par rapport à leurs concurrents d'autres secteurs de compétence. L'utilisation généralisée des règlements et des restrictions de la concurrence en matière d'approvisionnement public à l'intérieur de la CE explique en grande partie cette situation. Ces restrictions ont souvent été appliquées afin de maintenir la production nationale inefficiente des États membres ou ont eu l'effet de limiter l'action des sociétés de la CE aux petits marchés nationaux de la Communauté.

L'apparition de sociétés européennes plus efficaces dans diverses industries devrait par conséquent accompagner la diminution des règlements et des barrières institutionnelles qui s'opposent encore à la concurrence entre les États membres. Les industries européennes qui devraient connaître des gains élevés d'efficacité comprennent plusieurs secteurs, comme celui de l'équipement de télécommunications et le secteur bancaire, qui sont susceptibles d'être importants pour les entreprises canadiennes.<sup>107</sup> Les sociétés de la CE qui se développent dans ces secteurs pourront profiter d'un accès relativement sûr à des marchés de 340 millions de personnes. Cela devrait en faire des concurrents puissants non seulement dans la Communauté, mais également dans les marchés du Canada, des États-Unis et d'autres pays.

L'ouverture de secteurs auparavant très réservés de l'économie européenne peut également augmenter les effets des règles de concurrence de la Communauté sur les opérations de nombreuses sociétés canadiennes dans la CE. Des ententes qui auraient pu être acceptables dans des marchés auparavant très réservés (comme les restrictions territoriales relatives au commerce entre les États membres) peuvent être traitées plus durement par la politique de concurrence maintenant que les derniers obstacles à la concurrence à l'intérieur de la CE disparaissent. La politique de concurrence de la CE face à de nombreuses ententes peut différer de la politique canadienne. Par exemple, les règles de concurrence de la CE concernant les restrictions territoriales ont tendance à être beaucoup plus sévères que celles du Canada en raison de l'objectif de base du Traité de la CEE qui consiste à promouvoir l'intégration des marchés des États membres.<sup>108</sup>